

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente et un janvier deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24/01/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Charles SAMSON, Éric RIBIERE, Roger CLEDAT, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Gérard BEAUBIER, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Jean-Claude BATAILLON, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Michelle MONDIT, Daniel CADET, Marie-Claire CHATEAUNEUF, Patrick DESCHARLES, Nadine MAGY, Bernard MENUDIÉ, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADÉ, Paul POUSSIN.

ABSENTS EXCUSES : Laurent BOURDEIX, Daniel CHAPOULAUD, Béatrice DUFOUR.

Nadine MAGY a été élue secrétaire de séance.

2008 – 009 : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU BUDGET DE LA ZAE DU THEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire relatif au budget de la ZAE du Theil de la Communauté de Communes de Noblat du 18 janvier 2008

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2007 du budget annexe ZAE du Theil, dans le cadre du vote des budgets primitifs et avant adoption des comptes administratifs et des comptes de gestion 2007.

Cette disposition est prévue par l'instruction comptable M14 et s'effectue à partir d'une fiche de calcul du résultat de l'exercice établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable.

Concernant reprise anticipée,

POUR MEMOIRE

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	0,00
déficit d'investissement antérieur reporté	-6 588,31

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2007

solde d'exécution de l'exercice	-7 191,93
solde d'exécution cumulé	-13 780,24

RESTES A REALISER AU 31/12/2006

dépenses d'investissement	0,00
recettes d'investissement	0,00
SOLDE	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2007

rappel du solde d'exécution cumulé	-13 780,24
rappel du solde des restes à réaliser	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	-13 780,24
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	13 780,24

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	19 758,52
résultat antérieur	0,00
TOTAL A AFFECTER	19 758,52

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
24 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Autorise la reprise par anticipation au budget primitif 2008 comme suit

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2008)	13 780,24
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2008)	0,00
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	13 780,24
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2008 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	5 978,28
TOTAL	19 758,52

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 01 février 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

 **Accusé réception préfecture****Accusé de réception**

Objet de l'acte:	Reprise anticipée des resultats du budget de la ZAE du T
Date de création de l'acte:	06/02/2008
Date de réception de l'accusé de réception:	06/02/2008
Numéro de l'acte:	2008-009
Identifiant unique de l'acte:	087-248719361-20080131-2008-009-DE
Date de décision:	31/01/2008
Acte transmis par:	Jean-Claude LEBLOIS
Nature de l'acte:	Délibération
Matière de l'acte:	Finances locales Décisions budgétaires (B.P. ...
Dernière date de modification de la classification en sous-matière de la préfecture:	31/12/2010